

ID: 039-200057115-20230612-DCM_20230612_02-DE

DCM_20230612_02



REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 12 juin 2023

Nombre de conseillers :

– en exercice : 11 présents : 9 votants: 10

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni le 12 juin 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Maxime FOURNY pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Maxime FOURNY, Philippe SCHENCK.

Conseillers municipaux absents:

Martial VERNEREY.

Conseillers municipaux excusés et avec procuration : Valérie VUILLERMOT (procuration à Joël ALPY).

Objet: Choix du ou des prestataires concernant les travaux en forêt 2023 (plantations et travaux sylvicoles)

Les travaux sylvicoles 2023 ont été proposés aux entreprises de travaux forestiers. Les appels d'offres étaient attendus pour le lundi 5 juin 2023 à 12h.

Les plis ont été ouverts et étudiés par la commission « Bois et Forêt » le 5 juin 2023 :

Travaux sylvicoles Intervention en futaie irrégulière	ONF TRAVAIX	EURL GUYAT FORET	COULET TF
Lot n° 1	pas d'offre	11 895 €HT	36 891,44 € HT
Lot n° 2	30 018,08 € HT	pas d'offre	29 613.48 € HT
Lot n° 3	pas d'offre	18 207.50 € HT	25409.62 € HT
TOTAL	83 443,77 €	30 102,50 €	80 430,00 €

Plantations	ONF TRAVAIX	EURL GUYAT FORET	COULET TF
Regarnis plantation 2021	618,00 € HT	pas d'offre	pas d'offre
Plantation 2023	14 592,00 € HT	pas d'offre	pas d'offre
TOTAL	15 210,00 € HT	pas d'offre	pas d'offre

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023



ID: 039-200057115-20230612-DCM_20230612_02-DE

Le conseil municipal délibère et attribue à l'unanimité :

- les lots n°1 et 3 : EURL GUYAT FORET pour 30 102,50 € HT
- le lot n°2 : COULET TF pour 29 613,48 € HT
- les plantations dans l'intégralité : ONF TRAVAUX pour 15 210,00 € HT

Tout pouvoir est donné à M. le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Plorent SERRETTE